

Sur le mouvement des chômeurs de l'hiver 1997-1998

Entretien avec Laurent Guilloteau d'AC ! (Agir ensemble contre le Chômage !)

réalisé par Yann Moulier-Boutang

- paru dans Futur antérieur - numéro 43 - printemps 1998 -

Question : Peux-tu nous expliquer l'origine du mouvement actuel des chômeurs et l'évaluation que tu en fais ?

Laurent Guilloteau : en ce qui concerne les conditions d'éclosion du mouvement, tout remonte pour nous à 1983, c'est-à-dire au début de la conversion de l'UNEDIC au libéralisme pur et dur. Le principe appliqué consiste à ajuster les prestations ASSEDIC à la baisse sur les nouveaux entrants dans le chômage, de la même façon que les salaires d'embauche des nouvelles générations sont inférieurs à ceux des générations précédentes. Cette politique exacerbe la concurrence entre des salariés contraints à la recherche de l'emploi à tout prix. Elle a débouché sur la réforme du régime d'indemnisation du chômage de 1992. L'Allocation Spécifique de Solidarité (ASS), moins avantageuse, remplace l'allocation de fin de droit. Réclamée par le patronat, une dégressivité très rapide de l'allocation de chômage a été instaurée ; En 1976, un chômeur bénéficiant du régime ASSEDIC pouvait toucher 90% de son salaire pendant un an en cas de licenciement économique (voire 110% si il entrait en formation). À partir de 1992, non seulement l'allocation démarre à un maximum de 57% du salaire du dernier emploi, mais elle est brutalement amputée tous les trois mois de 17%. Enfin, la moitié des chômeurs ne sont plus indemnisés du tout. Les jeunes sont particulièrement touchés par la non indemnisation. 80% des embauches se font aujourd'hui sur des contrats à durée déterminées, du temps partiel, de l'intérim. Les CDD ont une durée moyenne de deux mois. Avec les règles adoptées en 1992 il faut une durée de quatre mois de cotisation à temps plein pour devenir ayant-droit. Résultat : parmi les chômeurs recensés, plus d'un 1 million ont cotisé lors de multiples petits contrats sans réussir à ouvrir aucun droit à l'allocation.

Le revenu de remplacement des exclus de l'allocation est déterminé par de soi-disant minima sociaux. Ces "minima" sont en réalité des maxima dont le montant théorique est soumis à conditions. L'allocation spécifique de solidarité se monte au maximum à 2400 F. par mois mais son attribution est conditionnée aux revenus du ménage. Le revenu minimum d'insertion (RMI) lui non plus n'est pas individuel, puisque son montant varie à la baisse en fonction de la situation familiale de l'allocataire et qu'on lui retranche les allocations familiales. Comme l'Allocation de parent isolée (API), il est amputé d'une somme de 300 F lorsqu'on dispose d'un logement ou d'une allocation logement . Sans parler des comptes d'apothicaires qui réduisent le RMI en fonction du nombre de m² de jardin potager de l'allocataire, même si cette règle a du mal à être appliquée ! Ces minima dont le montant est insuffisant et conditionnel soumettent leurs allocataires à un contrôle administratif tatillon. L'allocataire subit des visites domiciliaires, il doit prouver sa volonté d'"insertion" et répondre de son mode de vie... Le caractère paritaire de la protection du chômage avait été conçu dans une période de plein emploi, il reposait sur un salariat à temps plein. Dans la période actuelle il montre toutes ses limites. Les chômeurs ont occupé les ASSEDIC, les ANPE ou les Centres d'action sociale cet hiver et continuent à le faire quand ils n'en sont pas chassés par les CRS, parce qu'ils sont tous les jours confrontés à des situations de précarité extrême, à la contrainte d'accepter n'importe quel emploi au SMIC horaire et, chaque hiver, aux morts de misère. Aujourd'hui, la majorité des chômeurs ne sont pas des "sans-emploi" mais des salariés pauvres : pour ne prendre qu'un exemple, en France 20% des 400 000 sans domicile fixe sont employés quelque part. L'interdiction d'accès au RMI pour les moins de 25 ans est un verrou central de l'organisation délibérée de la misère. En Seine Saint Denis, un lycéen de plus de 16 ans sur quatre travaille au SMIC horaire pour aider sa famille sans que cela lui donne droit à la moindre garantie de protection sociale autonome ni à l'ouverture de droits aux ASSEDIC. Un lycéen qui suit 32 heures de cours et travaille 15 heures par semaine arrive péniblement à gagner entre 1800 et 2500 F. par mois. On fait ainsi en France du Reagan avec vingt ans de retard !

Question: Et à l'origine du mouvement de lutte actuel ?

Laurent Guilloteau : Comme tout véritable mouvement social, celui des chômeurs et des précaires se compose d'expériences multiples et souvent anciennes. Grosso-modo, on dénombre quatre composantes organisées du mouvement. L'APEIS (Association pour l'emploi, l'information et la solidarité) est liée à l'évolution du communisme municipal. Elle est représentée essentiellement dans le Val de Marne et dans la Seine-Saint-Denis. Dans ces départements, les mairies communistes se sont mises à jouer un rôle actif dans l'organisation des chômeurs. Cela a provoqué une crise entre l'APEIS et la CGT qui ne voulait pas entendre parler de comités de chômeurs organisés de façon autonome. Avec la persistance du chômage de masse et l'influence croissante des organisations autonomes de chômeurs depuis les années 90, la CGT a du évoluer. Tout récemment, ses comités de "travailleurs

privés d'emploi" ont été rebaptisés "comités de chômeurs". Dans la région de Marseille, des comités initialement formés de militants CGT licenciés des Chantiers navals de la Ciotat se sont considérablement élargis. Les familles des quartiers Nord de la ville jouent désormais un rôle important : la majorité des occupants des ASSEDIC des Bouches du Rhône étaient des femmes... À Arras, dans le Nord, la CGT et Agir ensemble contre le Chômage (AC!) agissent de concert. Pour donner une idée de l'étendue de la transformation de la position de la CGT, il faut savoir qu'est actuellement en discussion dans ce syndicat, l'organisation d'une marche des chômeurs en mai 98, ce qui, du côté syndical, n'a pas eu lieu depuis les années Trente.

Troisième composante du mouvement, le Mouvement National des Chômeurs et des Précaires (MNCP), issu d'une scission du Syndicat des Chômeurs de Maurice Pagat, participe activement à AC ! et tente de fédérer des associations de chômeurs locaux. Enfin, Agir ensemble contre le chômage ! (AC !). AC ! est issu du refus par la gauche syndicale du tournant libéral pris dans la gestion de l'UNEDIC, particulièrement au moment de la mise en place de l'allocation spécifique de solidarité (ASS) et de l'instauration d'une dégressivité draconienne pour sauver le régime paritaire. C'est autour de la revue de débat syndical "Collectif" que s'est constitué AC! en 1993. Cette initiative a permis de construire un réseau de collectifs locaux qui vit une transformation continue au fur et à mesure de son développement. Lors des assises d'AC ! en 1995, les orientations initiales, réduction du temps de travail et mesures d'urgences pour les chômeurs se sont vu adjoindre la revendication d'un revenu garanti pour tous. Il s'agit par là de renforcer la capacité de résistance à la précarité de l'emploi précaire. Le montant minimal de ce revenu garanti a été fixé au SMIC mensuel. C'est que, progressivement, la conquête de droits sociaux pour l'ensemble des salariés, en poste, en formation ou au chômage est devenu le centre d'un mouvement qui tend à s'émanciper des visions syndicales et à mettre en œuvre des formes d'auto défense sociale (contre les coupures, les expulsions, pour les transports gratuits, etc...). Cette revendication du revenu garanti unifie les mouvements de chômeurs et précaires dans un refus de la pauvreté qui est offensif par rapport au salariat précaire, à l'emploi intermittent.

Avec les marches contre le chômage de 1994, avec la campagne d'occupation d'ASSEDIC de l'automne 96 contre la convention régissant l'UNEDIC, avec le mouvement d'occupation de l'hiver 97, AC ! est devenu un mouvement composé essentiellement de chômeurs et de précaires. Ainsi aux premières "journées d'été" organisées en 1997 comptait-on 70% de chômeurs. Cette mutation soulève des problèmes organisationnels car l'infrastructure repose toujours presque exclusivement sur l'armature syndicale initiale.

Question: Peux-tu préciser les structures de la Gauche syndicale qui soutiennent AC! ?

Laurent Guilloteau : L'opposition interne à la ligne confédérale de la CFDT est très présente. Cette opposition à la ligne Notat était majoritaire, mais s'est retrouvée sans ligne forte. De plus en plus de syndicalistes abandonne la CFDT pour rejoindre SUD (Solidaire, unitaire démocratique) qui participe également à AC ! On compte aussi des syndicats, comme le Syndicat National Unifié des Impôts (SNUI) ainsi que les syndicats regroupés au sein du Groupe des Dix.

Question : Peux-tu nous parler des objectifs du mouvement en cours ?

Laurent Guilloteau : Trois revendications concrètes ont permis d'unifier le mouvement, et toutes ces revendications ont pour cœur la question du revenu garanti : prime d'urgence de 3000 F. pour tous ; relèvement de 1500 F des minima sociaux ; ouverture du droit au revenu (en particulier RMI) pour les moins de 25 ans. Le gouvernement a répondu en mettant en place un fonds d'urgence sociale d'un milliard qui permet de distribuer des aides d'urgence pour des cas de "détresse sociale" et a annoncé de très faibles augmentations de l'ASS. On est vraiment très loin du compte.

Depuis le début du conflit, le gouvernement de la gauche plurielle se voit obligé de multiplier les effets d'annonce sans que cette politique de communication ne produise de démobilisation.

On ne compte plus les expulsions policières, les inculpations se multiplient, mais, malgré le développement d'une répression incessante qui est allé jusqu'à l'incarcération de quatre chômeurs et précaires durant deux semaines, la mobilisation se poursuit et se elle va se poursuivre au long des mois qui viennent à la faveur du débat sur la future loi contre l'exclusion.

Question : Quelle est l'histoire de ces revendications ?

Laurent Guilloteau : Celle de la prime de 3000 F. est liée dans les Bouches du Rhône à l'histoire locale du mouvement. La CGT a pris l'habitude de mobiliser des chômeurs pour l'obtention d'une prime de fin d'année. La suppression par l'UNEDIC des fonds sociaux des ASSEDIC dans lesquels ces mouvements allaient rituellement

puiser a eu pour effet d'étendre et de généraliser cette revendication. Le mouvement s'adresse désormais à l'État. L'immobilisme social du gouvernement est sanctionné par cette revendication d'un "treizième mois" qui pour beaucoup de chômeurs mobilisés constitue le seul mois de l'année dont le revenu s'approche du SMIC mensuel.

L'exigence d'une revalorisation mensuelle des minima sociaux, de 1500 F. a été la deuxième revendication du mouvement. Une traduction concrète de cette position de principe sur le revenu garanti au SMIC s'est faite à l'automne 1997 sur la revendication de 1500 fr de hausse immédiate de tous les minima. Comme la régularisation des sans papiers, une hausse égalitaire rapide des minima sociaux nous semble constituer une étape nécessaire à une régulation du marché du travail davantage favorable aux salariés.

La revendication d'une extension des minima sociaux aux jeunes de moins de 25 ans est fondamentale. Dire que leur attribuer le RMI serait "catastrophique" comme le soutient Rosanvallon est vrai. Ces jeunes privés d'un revenu minimum sont actuellement contraints d'accepter des contrats précaires pour des salaires de misère sans bénéficier d'aucune protection sociale en période de chômage. L'absence de droit au chômage indemnisé permet tout simplement d'accroître la concurrence entre salariés et de baisser les salaires d'embauches.

AC ! a introduit la thématique du revenu par le mot d'ordre : " Un emploi c'est un droit ! Un revenu, c'est un dû ! " slogan rapidement repris par la CGT. AC ! affiche maintenant : " Avec ou sans emploi, un revenu c'est un droit ! "

Question : Dans quelle perspective de longue haleine AC! inscrit-il son action ?

Laurent Guilloteau : Nous avons lancé une campagne de long terme sur le revenu garanti. Organiser les chômeurs sur cet objectif signifie être confronté à une intermittence du militantisme encore plus marquée chez les précaires et chômeurs que dans les mouvements de masse classiques. Malgré cette caractéristique, le combat contre le chômage apparaît de plus en plus comme une activité émancipatrice développée par les chômeurs et précaires eux mêmes. Pour le plus grand nombre il ne s'agit évidemment pas de défendre un illusoire retour au plein emploi mais d'inventer et d'expérimenter un plein emploi de la vie. Cela commence par la constitution collective dans un conflit fondateur. Dès lors, assumer des tâches de permanence d'accueil pour résoudre des cas concrets, former des chômeurs et précaires à la connaissance de la protection sociale, analyser de manière critique la production législative et réglementaire, sont autant d'activités qui permettent la production d'un savoir social opposable aux experts gouvernementaux. Pour un mouvement, réalité éphémère parmi d'autres, la longue durée se résume au projet immédiat de construction.

Question : Certains prônent (je pense à Daniel Cohen de la Fondation Saint-Simon, voir le supplément de Libération ici référence éventuelle) la possibilité de cumuler les minima sociaux et un salaire ? Comment voyez-vous concrètement le revenu garanti par rapport aux minima sociaux ?

Laurent Guilloteau : Sur l'articulation entre le revenu social, les minima sociaux et les revenus du travail précaire, une discussion est en cours actuellement. Nous ne parlons pas d'allocation universelle, mais plutôt de revenu garanti. Les projets chiffrés d'allocation universelle proposent des montants dérisoires. Nous ne plaçons aucun espoir dans une pauvre loi pour pauvres. Notre mouvement se développe à partir des formes réellement existantes de revenu socialisé. L'accès des jeunes de 16 ans à 25 ans au RMI par exemple. Cette garantie de revenu n'implique pas exclusivement la lutte pour une réforme sociale, elle définit les bases d'une pratique d'autodéfense sociale. Le revenu et les services dont les chômeurs disposent, ceux qu'ils souhaiteraient voir disponibles, sont autant de terrains d'intervention. Nous avons commencé à mener des actions contre les actions de saisie des huissiers, contre les coupures EDF, téléphone, contre les radiations des listes de demande de stage.

Question : Comment vois-tu l'effet des revendications des chômeurs et des précaires sur une structure paritaire comme l'UNEDIC ?

Laurent Guilloteau : Ce que nous demandons aboutirait à la destruction de l'UNEDIC au moins dans sa structure paritaire actuelle. Une structure tripartite de fait existe déjà car l'État est décidé en dernier ressort comme dans le cas de l'Allocation Retraite Pour l'Emploi (ARPE : ici expliquer SVP) même s'il a toujours évité soigneusement d'être directement impliqué au premier rang.

Nous nous voulons un organisme quadripartite où les véritables interlocuteurs apparaissent, en plus des syndicats et du patronat, il faut ajouter l'État et les organisations de chômeurs. La CGT soutient une présence des organisations de chômeurs dans un Conseil Consultatif. Mais ce n'est pas suffisant.

Cela dit la question est compliquée et nous ne savons pas encore comment nous y prendre pour ne pas défendre simplement l'UNEDIC actuel où 1,9 millions de cotisants , les plus précaires payent pour les mieux garantis et pour

ne pas laisser le terrain libre au patronat qui rêve d'aller encore plus loin comme l'ont montré les dernières propositions d'E.A. Sellières de créer des emplois payés carrément en dessous du SMIC, l'État venant combler la différence. Après la phase de décentralisation de l'action sociale, de ce volet aléatoire des minima sociaux réels, l'État risque de mettre en œuvre une politique de guichet unique, comme nous l'avons revendiqué, mais clairement par souci exclusif de contrôler la dépense.

Question : Peux-tu nous dire le plus précisément possible, ce que les chômeurs ont déjà obtenu, ce qu'ils ont bougé dans le projet de loi de Martine Aubry sur l'exclusion sociale qui va être voté au printemps ?

Laurent Guilloteau : Après avoir concédé un petit milliard de fonds d'urgence sociale et des hausses indignes de l'ASS au plus fort du mouvement d'occupation, le gouvernement répond au mouvement des chômeurs et des précaires par l'annonce d'une loi contre l'exclusion. Ce projet comporte certes quelques avancées. Les sans domicile fixe pourront obtenir gratuitement une carte d'identité. C'est dès 16 ans que l'on pourra disposer d'une carte individuelle de Sécurité sociale. Mais l'essentiel des mesures positives sont des poussières de droit, bourse vacances ou coupon sport et autres bons de réduction contingentés. Le niveau de l'ASS sera indexé sur l'inflation et atteindra les 2400 F !

Le projet exclu en effet toute augmentation sensible des minima sociaux. Comment arriver à survivre quand on a pas les moyens de se loger, de se soigner, qu'on est endetté ? En institutionnalisant la misère comme ce projet de loi qui loin de s'attaquer aux causes applique une myriade de pansements, souvent anciens et déjà budgétisés. Sur les 50 milliards de dépenses annoncées, 22 milliards seulement sont de nouvelles dépenses, et encore ce chiffre inclut-il des mesures déjà annoncées ailleurs.

Concernant les mesures emploi, aucune imagination n'a guidé le projet. Ce ne sont que des dispositifs préexistants : contrats de qualification étendus aux adultes, emplois jeunes, CES, Contrat Emploi Consolidés (CEC) réorientés. Ces emplois précaires ont déjà montré leur inefficacité à faire reculer le chômage, ils ont permis d'accroître la précarité de l'emploi. La seule offre de logement sociaux nouveaux concerne le logement précaire. "Logements d'intégration", contrats de sous location, place en foyer, le tout sans droit au maintien dans les lieux.

Quantitativement, les moyens nouveaux concernent surtout " l'accompagnement vers l'emploi". Près d'un million de chômeurs seront touchés chaque année, d'ici deux ans. Ils seront convoqués au moins deux fois par mois pour rendre des comptes à leurs "référénts" pour justifier de leurs démarches quant à "l'objectif à atteindre". On peut craindre, c'était déjà le cas quand Martine Aubry était ministre de l'emploi au début des années 90, une gestion du chômage par la radiation. Pour les 600 000 jeunes chômeurs interdits de revenu un parcours de contrats précaires sera proposé sur une période de 18 mois maximum pour quelques dizaines de milliers d'entre eux seulement. La seule possibilité pour sortir de la misère sera de cumuler en partie le salaire d'un emploi à temps partiel (qui seront donc favorisés) avec un minimum social (RMI, ASS, API) pendant un an avec une dégressivité du revenu.

Bref le gouvernement se refuse à répondre positivement au mouvement des chômeurs et précaires. Gérer l'exclusion ce n'est pas la combattre. Voilà pourquoi nous devons continuer à nous mobiliser. Le développement du rapport de force qui doit nous permettre de gagner des droits sociaux pour tous dépend de chacun d'entre nous.

*Entretien avec Laurent Guilloteau d'AC ! (Agir ensemble contre le Chômage !)
réalisé par Yann Moulier-Boutang
paru dans Futur antérieur - numéro 43 - printemps 1998*